



COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
DU VAL D'OISE
NATATION

REGLEMENT

FIN 2025

MAÎTRES

SOMMAIRE :

1. Règlement :
2. Engagements :
 - a. Engagements sur Extranat
 - b. Droits d'engagement
 - c. Forfaits
3. Officiels
4. Récompenses
5. Organisation
6. Support médical
7. Après la compétition
8. Programme

1. REGLEMENT :

- Conforme aux règlements WA, LEN et FFN.
- Les participants devront obligatoirement être licenciés à la FFN
- Les relais mixtes seront constitués obligatoirement de 2 dames + 2 messieurs (4x50m NL et 4x50m 4N et 4*100 NL et 4*100 4N) du même club.
- Des relais messieurs et femmes (4x50m NL et 4x50m 4N et 4*100 NL et 4*100 4N) pourront être constitués par les clubs
- Chaque nageuse et chaque nageur, ne pourra participer au maximum qu'à 2 épreuves individuelles et qu'à un seul relais 4*50m par réunion ou à 1 relais 4*100m en fin de programme.
- Les nageuses ou nageurs engagés dans les relais devront obligatoirement avoir participé à au moins une course individuelle au cours de la réunion.
- Il n'y a pas de grille qualificative de temps : aucun temps d'engagement limite ne sera imposé.
- Les compétitions Maîtres prévues dans ce règlement sont open.

Seuls les nageuses et nageurs des catégories C1 et + pourront participer aux compétitions maîtres.

2. ENGAGEMENTS :

a. Engagements sur Extranat

Chaque nageur ne pourra participer qu'à 2 courses individuelles. Le comité sera en charge de bloquer les inscriptions au-delà de 2 courses individuelles.

Les engagements individuels ainsi que la composition des relais, devront être saisis sur EXTRANAT : le dernier délai fixé étant le mardi soir précédant la compétition.

b. Droits d'engagements

➤ Courses individuelles:

- ✓ 3.00 € pour les nageurs licenciés dans un club du 95.
- ✓ 6.00 € pour les nageurs licenciés en dehors du 95.

➤ Relais

- 5.00 € pour les clubs du 95.
- 10.00 € pour les clubs hors 95.

➤ Engagements sur place

- 15.00 € engagement sur place (sous réserve de place disponible)

Pour les clubs hors Val d'Oise, les droits d'engagement devront être impérativement réglés avant la compétition sous peine de ne pouvoir y participer.

c. Forfaits

- Course individuelle déclaré à la table : 6.00 € par course (8.00€ pour les hors VO)
- Course individuelle non déclaré à la table : 12.00 € par course (15.00 € pour les hors VO)
- Relais déclaré à la table : 10.00 € par relais (12.00 € pour les hors VO)
- Relais non déclaré à la table 12.00 € par relais (15.00 € pour les hors VO)

Pour des raisons évidentes d'organisation, les forfaits de dernière minute devront être déclarés le jour de la compétition au plus tard 30 minutes avant le début des épreuves. Aucun remboursement des droits d'engagements ne sera effectué.

Un forfait de 3,50€ par engagement individuel (hors relais), sera remboursé aux Clubs organisateurs pour couvrir leurs frais de 3ème mi-temps (Chaque club organisateur est libre de proposer ou non une 3ème mi - temps. Si aucun buffet n'est organisé, le club organisateur ne recevra pas d'indemnité.

L'édition d'une facture du club à destination du CD pour les frais de 3ème mi-temps est OBLIGATOIRE Cette facture doit comporter le nombre de nageurs ayant participé à la compétition.

Le CD 95 aura à sa charge l'achat des récompenses (médailles, coupes, récompenses).

Les fichiers informatiques, les fiches de course et un buzzer, seront à la disposition des Clubs organisateurs à partir du vendredi qui précède la compétition (à retirer dans les locaux du CD95).

3. OFFICIELS :

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- ✓ 1 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire
- ✓ 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoire
- ✓ 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoire ou 2 officiels dont 1 juge arbitre ou starter
- ✓ Pour les compétitions par équipe : 1 officiel par équipe du club

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire.

Le barème des pénalités est le suivant :

- Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition, 50 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros de pénalité pour chacun des suivants.
- Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition, 25 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel Juge-Arbitre ou Starter sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les officiels en formation pratique pour changer de grade sont comptés dans le quota des officiels du club.

Les officiels en formation pratique pour devenir Chronométreurs (Pass-officiel) sont comptés dans le quota des officiels du club, sous condition de la présence d'un officiel titulaire pour le club.

Le club organisateur d'une compétition ne se verra pas appliquer de pénalité pour manque d'officiels, sous condition qu'il fournisse réellement les bénévoles et les prestations permettant la tenue de la compétition conformément à ses obligations dans le présent règlement départemental (5. Organisation).

L'engagement de clubs hors Val d'Oise se fera, en accord avec le CD95, sous condition qu'ils prévoient de fournir des officiels conformément au présent règlement.

Observations :

Le juge arbitre, ne pourra pas, intégrer à son jury un officiel qui participe en tant que nageur maître, à la compétition.

4. RECOMPENSES :

Pour chaque épreuve individuelle, il sera remis des médailles aux trois nageuses et aux trois nageurs ayant marqué le plus de points FFN, quel que soit leur catégorie d'âge.

Cependant, afin de ne pas « léser » les nageurs les plus âgés, il sera retenu la règle suivante :

Classement par points FFN de la catégorie C1 à la catégorie C6

Classement par points FFN de la catégorie C7 à la catégorie C14

En ce qui concerne les relais, et ce pour encourager la mixité, il sera remis des médailles aux trois premiers clubs ayant marqué le plus de points FFN aux relais mixtes.

Classement par points FFN de la catégorie R1 à la catégorie R4

Classement par points FFN de la catégorie R5 à la catégorie R6

5. ORGANISATION :

- Les clubs organisateurs devront faire en sorte que la compétition soit fluide et devront prendre toutes dispositions pour diminuer les temps-morts. Le speaker devra s'employer à ne pas faire perdre de temps à la compétition.
- La sono utilisée doit être de bonne qualité afin que les participants puissent entendre facilement les appels pour les courses, les noms des nageurs au départ, les annonces de disqualification, etc...
- Une ambiance musicale est toujours la bienvenue !
- Le club organisateur devra, si possible prévoir une connexion internet et activer le live FFN de la compétition, pour le suivi des résultats ; SINON afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs et les parents.
- Il est souhaitable que 2 personnes soient dédiées à la saisie des résultats (annonces, saisies, contrôles édition et diffusion) avec le matériel informatique du club.
- Le club organisateur devra :
 - Mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire.
 - Prévoir lors de chaque réunion sportive, une boisson pour le jury.
 - Permettre aux juges-arbitres et starters désignés pour la compétition d'accéder à l'établissement 1 heure avant l'ouverture des portes
 - Prévoir éventuellement un podium.

6. SUPPORT MEDICAL :

- Afin de garantir une intervention rapide des secours en cas d'incident ou d'accident corporel, il est demandé aux clubs organisateurs de ces réunions sportives, de prendre un soin tout particulier dans l'organisation du support médical et de la diffusion de l'alerte.
- Il est indispensable lors de ces épreuves, qu'un MNS ou secouriste, sachant utiliser les appareils d'aide respiratoire et connaissant parfaitement les consignes d'appel et d'interventions des secours, soit présent au bord du bassin.

7. APRES LA COMPETITION :

Le Club organisateur devra :

- Faire remonter la compétition à la FFN (traitement de fin de compétition)
- Envoyer par mail au Comité Départemental, la sauvegarde de la compétition traitée.
- Veiller à ramener dans les meilleurs délais, le matériel (buzzer et dossiers papiers) à la Maison des Comités.

8. PROGRAMME :

Programme soirée 1

Lieu : TAVERNY (Bassin de 25 mètres) : 10 couloirs

Date retenue : 4 octobre 2025

Horaires :

- Ouverture des portes : 18h00
- Début des épreuves : 19h00

EPREUVES
Relais 4X 50 m 4N (Mixte,H,D)
Relais 4X 50 m NL (Mixte,H,D)
Pause 15'
400 NL H & F
50 PAP H & F
200 DOS H & F
50 BR H & F
100 NL H & F
200 4N H & F
100 PAP H & F
50 DOS H & F
100 BR H & F
50 NL H & F
Relais 4X 100 NL (Hommes)
Relais 4X 100 NL (Femmes)

Programme soirée 2

Lieu : SOISY SOUS MONTMORENCY (Bassin de 25 mètres) : 8 couloirs

Date retenue : 13 décembre 2025

Horaires :

- Ouverture des portes : 18h00
- Début des épreuves : 19h00

EPREUVES
Relais 4X 50 m 4N (Mixte,H,D)
Relais 4X 50 m NL (Mixte,H,D)
Pause 15'
200 NL F & H
50 PAP F & H
100 DOS F & H
50 BR F & H
100 4N F & H
200 PAP F & H
50 DOS F & H
200 BR F & H
50 NL F & H
Relais 4X 100 4N (Femmes)
Relais 4X 100 4N (Hommes)

➤ **Catégories d'âges**

Toutes les courses Maîtres sont désormais définies à partir de C1, donc à partir de 25 ans, au 31/12 de l'année concernée. Fin de l'autorisation permettant aux C0 de participer aux compétitions Maîtres.

Les catégories « maîtres » WA seront appliquées à la date considérée. Les catégories fonctionnent en année civile (donc du 1er janvier au 31 décembre). Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année N sera considéré comme un nageur maître né un 1er janvier de la même année N).

➤ **Épreuves individuelles**

C1 - 25 à 29 ans	C9 - 65 à 69 ans
C2 - 30 à 34 ans	C10 - 70 à 74 ans
C3 - 35 à 39 ans	C11 - 75 à 79 ans
C4 - 40 à 44 ans	C12 - 80 à 84 ans
C5 - 45 à 49 ans	C13 - 85 à 89 ans
C6 - 50 à 54 ans	C14 - 90 à 94 ans
C7 - 55 à 59 ans	C15 - 95 et après
C8 - 60 à 64 ans	

➤ **Épreuves de relais**

R1 - Entre 100 et 119 ans
R2 - 120 / 159 ans
R3 - 160 / 199 ans
R4 - 200 / 239 ans
R5 - 240 / 279 ans
R6 - 280 / 319 ans
R7 - 320 / 359 ans
R8 - 360 ans et +